

PROXIMITÉ ET PATRIMOINE

Hubert DIDIER – 04 78 98 80 80
Guichet espaces publics
Réf du courrier : GLC/269-2480/250003/LRAR

Monsieur Bruno BERNARD
Président de Sytral Mobilités
21 boulevard Vivier Merle
CS 63815
69487 LYON CEDEX 03

Caluire et Cuire, le **25 FEV. 2025**

Objet : Plan de Mobilité des territoires lyonnais

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, vous sollicitez l'avis du Conseil municipal de Caluire et Cuire au sujet du projet arrêté de Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

En réponse, par la présente, je tiens à vous transmettre la délibération qui sera présentée au prochain Conseil municipal. Bien entendu, je manquerai pas de vous la transmettre à nouveau une fois que la séance aura eu lieu.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes sincères salutations.



Laurent MICHON
Adjoint délégué aux affaires sociales,
aux personnes âgées,
au handicap et à la mobilité

**AVIS DE LA COMMUNE _ PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES LYONNAIS
_ SYTRAL MOBILITÉ**

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté son projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial. Conformément à l'article L.1214-28-2 du Code des Transports, le Président du Sytral sollicite l'avis du Conseil municipal de Caluire et Cuire en tant que personne publique.

Prescrit par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, le Plan de Mobilité des territoires lyonnais est un document de planification et de programmation stratégique visant à transformer les pratiques de mobilité d'ici 2040. Il couvre un vaste périmètre qui inclut le Beaujolais, l'Ouest lyonnais et l'agglomération lyonnaise (métropole de Lyon, communauté de communes de l'Est lyonnais et communauté de communes des Pays de l'Ozon). Il convient cependant de préciser que la métropole de Lyon rassemble à elle-seule 80 % de la population du territoire couvert par Sytral Mobilités et représente 88 % des emplois.

Force est de constater, à la lecture de ce document, que tout comme la Métropole de Lyon, SYTRAL Mobilités semble n'avoir qu'un objectif, celui de bannir la voiture à tout prix, et sans alternative sérieuse, réaliste et responsable pour les usagers. Il y a manifestement une inadéquation flagrante entre les objectifs affichés et les moyens que Sytral Mobilités compte déployer pour y parvenir.

Rappelons que la Métropole de Lyon a déjà de son côté créé une Zone de Faibles Emissions nettement plus restrictive que ne lui imposait le cadre législatif puisqu'elle interdira à terme les véhicules de Crit'Air 2, soit près de 70 % du parc automobile !

Très conscients des conséquences désastreuses de telles mesures pour les Caluirards, la Ville de Caluire et Cuire a exploité les possibilités que la LOM lui donnait pour permettre aux habitants de bénéficier d'un service d'autopartage, celui de l'opérateur Léo and Go, ainsi que du déploiement de trottinettes électriques en libre service de l'opérateur DOTT.

De même, nous nous sommes attachés à sécuriser les déplacements cyclistes à travers notre Plan Vélo. Ce dernier s'est traduit par la création d'une piste-école, l'espace Jean-Louis Million, l'organisation de sessions de formations, la mise en place d'une subvention à l'acquisition d'un vélo, et naturellement par le développement des itinéraires cyclables. Avec le plan Vélo I, nous sommes passés de 16 à 25 km d'aménagements tandis que le Plan Vélo II nous permettra d'atteindre les 43 km. Tout cela, pour les cyclistes équipés ou qui ont la chance d'avoir une station vélov' à proximité de leur lieu de vie ou de travail...

En effet, il est difficilement concevable de vouloir développer le transport multimodal combinant transport en commun-vélo sans renforcer l'offre Vélo'v. A ce jour, Caluire et Cuire ne dispose que de 5 stations pour couvrir l'ensemble de son territoire et ce malgré notre demande

renouvelée auprès de la Métropole par délibérations du 28 février 2022, du 17 octobre 2022 et du 2 mai 2023.

Enfin, il est primordial de renforcer la desserte des transports en commun de notre ville par des équipements fiables et structurants. C'est pourquoi nous avons demandé de longue date, demande réitérée dans un vœu du 17 octobre 2022, la création d'un métro pour desservir le plateau nord, fort d'un potentiel de 80 000 voyageurs par jour. Il apparaît plus que jamais nécessaire vu la teneur du projet de Plan Mobilité d'engager dès à présent les études nécessaires à la prolongation du Métro B jusqu'au plateau nord.

Par cette délibération, les élus du Conseil municipal de Caluire et Cuire émettent par conséquent un avis défavorable sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais, et demandent une fois encore que les études nécessaires à la prolongation du Métro B jusqu'au plateau nord soit engagées, et que de nouvelles stations Vélo'v soient implantées.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'ÉMETTRE un avis défavorable sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais ;
- DE RÉITÉRER sa demande d'implantation de nouvelles stations Vélo'v ;
- DE CONFIRMER sa demande de prolongation du Métro B ;
- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.